



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83058 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle Arrêtés

22/AR54

Visa de Mr MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché

le 26 JUIL. 2022

22/AR54 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MADAME VIRGINIE PIN, 5^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 20/AR27 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions et signature à Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au maire,

VU la délibération 2022/151/S du 22 juillet 2022 portant élection d'un adjoint au Maire et mise à jour de l'ordre de nomination des adjoints au Maire,

VU l'arrêté 22/AR/39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des adjoints au Maire,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 20/AR27 du 28 mai 2020 et de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 20/AR27 du 28 mai 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Madame Virginie PIN, 5^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- POLITIQUE DE LA VILLE
- PROPRIETES FONCIERES

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Propriétés Foncières » :

- les correspondances administratives,
- l'administration des biens relevant du patrimoine privé de la Ville et la signature de tout document s'y rapportant,
- la représentation de la Ville de TOULON au sein des assemblées des copropriétés et associations syndicales et foncières dont elle est membre,
- toutes opérations préalables à la cession ou à l'acquisition d'actifs patrimoniaux.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie PIN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Madame Geneviève LEVY, Conseillère Municipale déléguée, assurera l'exercice des délégations :

- **POLITIQUE DE LA VILLE**
- **PROPRIETES FONCIERES**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Propriétés Foncières » :

- les correspondances administratives,
- l'administration des biens relevant du patrimoine privé de la Ville et la signature de tout document s'y rapportant,
- la représentation de la Ville de TOULON au sein des assemblées des copropriétés et associations syndicales et foncières dont elle est membre,
- toutes opérations préalables à la cession ou à l'acquisition d'actifs patrimoniaux.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Virginie PIN, 5^{ème} Adjoint au Maire et à Madame Geneviève LEVY, Conseillère municipale déléguée.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 22 juillet 2022



Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Acte à classer**Imc1168626**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2022-07-26T10-17-16.00 (MI238987541)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20220722-Imc1168626-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** 22/AR54 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE MADAME VIRGINIE PIN, 5ème ADJOINT AU MAIRE**Date de décision :** 22/07/2022**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions**Acte :** 99_AR-083-218301372-20220722-
imc1168626-AR-1-1_1.PDF **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 26/07/22 à 10:17

Par MANA ID Sophie

Transmis Date 26/07/22 à 10:17

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception Date 26/07/22 à 10:23